



No de résolution
ou annotation



MUNICIPALITÉ DE LORRAINVILLE
2, rue St-Jean-Baptiste Est, C.P. 218
Lorrainville (Québec) J0Z 2R0
Tél. : 819 625-2167 / Fax : 819 625-2380
lorrainville@lorrainville.ca
www.lorrainville.ca

**Province de Québec
Comté de Témiscamingue
Municipalité de Lorrainville**

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal, le **mardi 12 avril 2022 à 20 h**, dûment convoquée et tenue selon la loi maintenant devant public. **Exceptionnellement au Centre Richelieu** (salle La Marie-Anne) situé au 51, rue Notre-Dame Est à Lorrainville. Lors des séances, toutes les personnes présentes doivent respecter les mesures sanitaires en vigueur. Le prolongement de l'état d'urgence est jusqu'au 29 avril 2022, par l'arrêté ministériel 2022-030.

Sont présents :

M^{me} Aline Beauregard, conseillère n^o 1
M^{me} Nathalie Goulet, conseillère n^o 2
M^{me} Virginie Plumier, conseillère n^o 3
M. Simon Mayer, conseiller n^o 4
M^{me} Cindy Paquin, conseillère n^o 5
M. Gabriel Girard, conseiller n^o 6

Est absent :

M. Simon Gélinas, maire

Formant quorum sous la présidence de Mme Aline Beauregard, mairesse suppléante

Présence également de M^{me} Lynda Gauvin, directrice générale/
greffière-trésorière

8546-04-22

Lecture et adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par M^{me} Virginie Plumier et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers présents;

QUE le point 6.11 soit reporté à une séance ultérieure ;

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que modifié.

« Adopté »

8547-04-22

Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 8 mars 2022

ATTENDU QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 8 mars 2022 a été remis électroniquement le 8 avril 2022 à tous les élus et élues;

Il est proposé par M^{me} Cindy Paquin et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers présents;

QUE le procès-verbal a été adopté et signé, tout comme s'ils avaient été lus.

« Adopté »



No de résolution
ou annotation

8548-04-22



MUNICIPALITÉ DE LORRAINVILLE
2, rue St-Jean-Baptiste Est, C.P. 218
Lorrainville (Québec) J0Z 2R0
Tél. : 819 625-2167 / Fax : 819 625-2380
lorrainville@lorrainville.ca
www.lorrainville.ca

Adoption des comptes et salaires du mois de mars 2022, ont été vérifiés par M^{me} Virginie Plumier, conseillère n° 3 et M. Simon Mayer, conseiller n° 4

Il est proposé par M^{me} Nathalie Goulet et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers présents;

QUE les comptes au montant de 77 581.94 \$ et les salaires nets au montant de 29 385.71 \$, du mois de mars 2022, vérifiés par M^{me} Virginie Plumier, conseillère n° 3 et M. Simon Mayer, conseiller n° 4, soient adoptés et payés.

« Adopté »

Première période de questions (15 minutes)

Il y a 5 personnes dans l'assistance, les sujets aux questions posées sont :

- entretien des chemins;
- activités pour les personnes âgées;
- parcs;
- projet d'un multisentier.

La période de questions commence à 20 h 09 pour se terminer à 20 h 31.

Dépôt des différents rapports et documents

- Rapports des employés ou départements pour le mois de mars 2022;
- Rapport du technicien en eau pour le mois de février 2022 par M. Adil Fouassi;
- Rapport du calendrier de location du Centre Richelieu pour le mois de mars 2022;
- Correspondance;
- Information et échange;
- Rapport patinoire pour le mois de mars 2022;
- Lettre de planification comptable 2021;
- Refuge pour animaux.

Points de décision sur l'ordre du jour

- 6.1 Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) – Volet entretien du réseau local (ERL);
- 6.2 Révision de la reconnaissance aux fins d'exemption des taxes foncières – Club du Bonheur;
- 6.3 Prendre acte de la démission de l'employé n° 13-0141 et autorisation d'afficher un poste de coordonnateur des loisirs et du développement;
- 6.4 Prendre acte de la démission de l'employé n° 13-0135 et autorisation d'afficher un poste de journalier opérateur de machinerie;
- 6.5 Engagement de M. Jonathan Goupil comme chef d'équipe;



No de résolution
ou annotation



MUNICIPALITÉ DE LORRAINVILLE

2, rue St-Jean-Baptiste Est, C.P. 218
Lorrainville (Québec) J0Z 2R0
Tél. : 819 625-2167 / Fax : 819 625-2380
lorrainville@lorrainville.ca
www.lorrainville.ca

- 6.6 Engagement de M. Mario Rocheleau comme journalier opérateur de machinerie en période de probation pour six mois;
- 6.7 Modification des protections de l'assurance collective;
- 6.8 Annulation du projet de l'anneau de glace;
- 6.9 Demande d'embauche de personnel pour l'été 2022;
- 6.10 Examen de l'état du rôle d'évaluation dont l'équilibration est facultative;
- 6.11 Autorisation d'achat d'une tondeuse et d'une remorque;
(reporté)
- 6.12 Nommer les élus qui assisteront au congrès de la FQM de septembre 2022;
- 6.13 Système d'alerte de masse;
- 6.14 Prendre acte du rapport de la présidente des élections;
- 6.15 Modification de la politique des conditions de travail;
- 6.16 Activités pour la semaine québécoise des familles;
- 6.17 Dépôt de l'audit de conformité concernant la transmission des rapports financiers;
- 6.18 Autorisation de la mise en place d'un jardin pédagogique pour les enfants;
- 6.19 Dépôt de l'audit de conformité concernant l'adoption du programme triennal d'immobilisations;
- 6.20 Dépôt de l'audit de conformité concernant l'adoption du budget.

8549-04-22

Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) – Volet entretien du réseau local (ERL)

ATTENDU QUE le ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports a versé une compensation de 136 820 \$ pour l'entretien du réseau routier local pour l'année civile 2021;

ATTENDU QUE les compensations distribuées à la municipalité de Lorrainville visent l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la municipalité de Lorrainville;

Il est proposé par M. Simon Mayer et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers présents;

QUE le conseil municipal de la municipalité de Lorrainville informe le ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports de l'utilisation des compensations visant l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la municipalité de Lorrainville, conformément aux objectifs du Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local.

« Adopté »



No de résolution
ou annotation

8550-04-22



MUNICIPALITÉ DE LORRAINVILLE
2, rue St-Jean-Baptiste Est, C.P. 218
Lorrainville (Québec) J0Z 2R0
Tél. : 819 625-2167 / Fax : 819 625-2380
lorrainville@lorrainville.ca
www.lorrainville.ca

Révision de la reconnaissance aux fins d'exemption des taxes foncières – Club du Bonheur de Lorrainville

ATTENDU QUE la Loi sur la fiscalité municipale prévoit la révision périodique de la reconnaissance accordée par la commission municipale du Québec, et ce, à tous les neuf (9) ans pour celle aux fins d'exemption des taxes foncières;

ATTENDU QU'avant d'accorder une reconnaissance, la Commission municipale du Québec consulte la municipalité locale sur le territoire de laquelle est situé l'immeuble visé par la demande;

ATTENDU QUE l'organisme Club du Bonheur de Lorrainville a obtenu, le 16 janvier 2013, une reconnaissance aux fins de l'exemption des taxes foncières pour l'immeuble situé au 15, rue Saint-Joseph Nord, lots 3 100 616 et 3 100 989 à Lorrainville;

ATTENDU QUE le conseil municipal de la municipalité de Lorrainville ne demande pas la tenue d'une audience à cet effet et qu'elle s'en remet à la Loi;

Il est proposé par M^{me} Nathalie Goulet et résolu à l'unanimité des conseillères/conseillers présents;

QUE le conseil municipal de la municipalité de Lorrainville s'en remet à la Loi sur la fiscalité municipale au sujet de cette demande de révision d'exemption de taxes foncières de l'organisme Club du Bonheur de Lorrainville à la Commission municipale du Québec pour l'immeuble situé au 15, rue Saint-Joseph Nord, lots 3 100 616 et 3 100 989 à Lorrainville, et ne demande pas la tenue d'une audience.

« Adopté »

8551-04-22

Prendre acte de la démission de l'employé n° 13-0141 et autorisation d'afficher un poste de coordonnateur des loisirs et du développement

ATTENDU QUE le conseil municipal de la municipalité de Lorrainville a reçu la démission de l'employé n° 13-0141 pour une nouvelle opportunité d'emploi directement lié à son champ d'études;

ATTENDU QUE le conseil municipal de la municipalité de Lorrainville tient à le remercier pour toutes les bonnes années qu'il a données et lui souhaite une bonne continuité de carrière;

Il est proposé par M. Simon Mayer et résolu à l'unanimité des conseillères et conseillers présents;

QUE le conseil municipal de la municipalité de Lorrainville prenne acte de la démission de l'employé n° 13-0141 en date du 22 avril 2022 et lui paye les banques de temps qui lui sont dues;

QUE le conseil municipal de la municipalité de Lorrainville autorise l'affichage d'un poste de coordonnateur des loisirs et du développement;



No de résolution
ou annotation



MUNICIPALITÉ DE LORRAINVILLE
2, rue St-Jean-Baptiste Est, C.P. 218
Lorrainville (Québec) J0Z 2R0
Tél. : 819 625-2167 / Fax : 819 625-2380
lorrainville@lorrainville.ca
www.lorrainville.ca

QUE le conseil municipal de la municipalité de Lorrainville autorise l'embauche à l'essai d'un coordonnateur des loisirs et du développement jusqu'au prochain conseil, à la suite des entrevues, si la personne choisie est disponible, suivant la recommandation du comité des ressources humaines.

« Adopté »

8552-04-22

Prendre acte de la démission de l'employé n° 13-0135 et autorisation d'afficher un poste de journalier opérateur de machinerie

ATTENDU QUE le conseil municipal de la municipalité de Lorrainville a reçu la démission de l'employé n° 13-0135;

ATTENDU QUE le conseil municipal de la municipalité de Lorrainville lui souhaite une bonne continuité de carrière;

Il est proposé par M. Gabriel Girard et résolu à l'unanimité des conseillères et conseillers présents;

QUE le conseil municipal de la municipalité de Lorrainville prenne acte de la démission de l'employé n° 13-0135 en date du 14 avril 2022 et lui paye les banques de temps qui lui sont dues;

QUE le conseil municipal de la municipalité de Lorrainville n'affiche pas pour l'instant le poste de journalier opérateur de machinerie.

« Adopté »

8553-04-22

Engagement de M. Jonathan Goupil comme chef d'équipe

ATTENDU QUE le conseil municipal de la municipalité de Lorrainville a engagé M. Jonathan Goupil en date du 11 mars 2021, comme journalier opérateur de machinerie (résolution numéro 8275-03-21);

ATTENDU QUE le poste de chef d'équipe est devenu vacant à la suite d'un départ volontaire;

ATTENDU QUE le comité des ressources humaines de la municipalité de Lorrainville a procédé à des entrevues le 29 mars 2022;

ATTENDU QUE le comité des ressources humaines de la municipalité de Lorrainville recommande l'embauche de M. Jonathan Goupil, au poste de chef d'équipe, en permettant la réintégration à son poste de journalier opérateur de machinerie sur sa propre décision ou celle du conseil de la municipalité de Lorrainville, cette option est valide pour une période de six mois;

Il est proposé par M^{me} Virginie Plumier et résolu à l'unanimité des conseillères et conseillers présents;

QUE le conseil municipal de la municipalité de Lorrainville embauche M. Jonathan Goupil au poste de chef d'équipe avec un retour possible à son poste de journalier opérateur de machinerie, soit par sa propre décision ou par celle du conseil de la municipalité de Lorrainville, cette option est valide pour une période de six mois;

3617



No de résolution
ou annotation



MUNICIPALITÉ DE LORRAINVILLE
2, rue St-Jean-Baptiste Est, C.P. 218
Lorrainville (Québec) J0Z 2R0
Tél. : 819 625-2167 / Fax : 819 625-2380
lorrainville@lorrainville.ca
www.lorrainville.ca

QUE le conseil municipal de la municipalité de Lorrainville donne les conditions de travail suivantes :

- Taux horaire de 26,69 \$ pour 40 heures (une augmentation de 1 \$ sera octroyée lorsqu'il aura son permis de classe 3);
- Les autres conditions de travail actuelles se poursuivent.

« Adopté »

8554-04-22

Engagement de M. Mario Rocheleau comme journalier opérateur de machinerie en période de probation pour six mois

ATTENDU QUE le comité des ressources humaines de la municipalité de Lorrainville a procédé à des entrevues le 29 mars 2022;

ATTENDU QUE le comité des ressources humaines de la municipalité de Lorrainville recommande l'embauche de M. Mario Rocheleau au poste de journalier opérateur de machinerie avec une période de probation de six mois.

Il est proposé par M^{me} Cindy Paquin et résolu à l'unanimité des conseillères et conseillers présents;

QUE le conseil municipal de la municipalité de Lorrainville engage M. Mario Rocheleau comme journalier opérateur de machinerie en date du 25 avril 2022 pour une période d'essai de six mois;

QUE le conseil municipal de la municipalité de Lorrainville donne le taux horaire de 25 \$ jusqu'au 1^{er} juin 2022, par la suite le taux horaire sera de 25.70 \$, pour une semaine de travail de 40 heures.

« Adopté »

8555-04-22

Modification des protections de l'assurance collective

ATTENDU QUE lors du renouvellement du contrat d'assurance collective le 1^{er} mars 2022, la prime a connu une augmentation de 13.6 %;

ATTENDU QUE le conseil municipal de la municipalité de Lorrainville a reçu, une demande de la part des employés de diminuer le coût des assurances collectives;

ATTENDU QU'UN sondage a été effectué auprès des six employés concernés et que les options choisies à la majorité sont les suivantes:

- Substitution du médicament générique obligatoire (2.5 %);
- Baisse remboursement médicament à 70 % au lieu de 80 % (7.5 %);
- Baisse du remboursement des paramédicaux et autres à 80 % au lieu de 100 % (3.1 %).

Il est proposé par M^{me} Nathalie Goulet et résolu à l'unanimité des conseillères et conseillers présents;



No de résolution
ou annotation



MUNICIPALITÉ DE LORRAINVILLE
2, rue St-Jean-Baptiste Est, C.P. 218
Lorrainville (Québec) J0Z 2R0
Tél. : 819 625-2167 / Fax : 819 625-2380
lorrainville@lorrainville.ca
www.lorrainville.ca

QUE le conseil municipal de la municipalité de Lorrainville accepte la proposition provenant de la majorité des employés, comme demandé :

- Substitution du médicament générique obligatoire (2.5 %);
- Baisse remboursement médicament à 70 % au lieu de 80 % (7.5 %);
- Baisse du remboursement des paramédicaux et autres à 80 % au lieu de 100 % (3.1 %)

QUE le conseil municipal de la municipalité de Lorrainville demande que les changements soient effectifs pour le 1^{er} mai 2022;

QUE le conseil municipal de la municipalité de Lorrainville autorise M^{me} Lynda Gauvin, directrice générale/greffière-trésorière, à signer le contrat modifiant les assurances collectives.

« Adopté »

8556-04-22

Annulation du projet de l'anneau de glace

ATTENDU QUE le conseil municipal de la municipalité de Lorrainville a fait une demande de subvention au FRR pour le projet « Anneau de glace »;

ATTENDU QUE le conseil municipal de la municipalité de Lorrainville a pris connaissance du projet préliminaire d'aménagement de l'anneau de glace dans le boisé lors de la préparation du budget 2022 et du plan triennal;

ATTENDU QUE le conseil municipal de la municipalité de Lorrainville réalise que pour l'année 2022, ce projet représente un défi de taille par sa mise en place. Le coût de l'équipement nécessaire à l'entretien de cette nouvelle infrastructure sera des éléments à considérer advenant une suite au projet;

Il est proposé par M. Simon Mayer et résolu à l'unanimité des conseillères et conseillers présents;

QUE le conseil municipal de la municipalité de Lorrainville confirme la décision d'annuler le projet pour cette année, décision prise lors de la préparation du budget 2022 et du plan triennal;

QUE le conseil municipal de la municipalité de Lorrainville avise par la présente la fin du projet au Fonds régions et ruralités (FRR) – Volet 2 / volet 1 : Municipalité locale et Organisme.

« Adopté »

8557-04-22

Demande d'embauche de personnel pour l'été 2022

ATTENDU QUE le conseil municipal de la municipalité de Lorrainville a besoin d'employés-étudiants temporaires pour combler des postes d'été;

Camp de jour: Moniteur/trice en chef (1)

14.75 \$/heure
Du 27 juin au 26 août 2022
(40 heures/semaine)

3619



No de résolution
ou annotation



MUNICIPALITÉ DE LORRAINVILLE
2, rue St-Jean-Baptiste Est, C.P. 218
Lorrainville (Québec) J0Z 2R0
Tél. : 819 625-2167 / Fax : 819 625-2380
lorrainville@lorrainville.ca
www.lorrainville.ca

Camp de jour: Animateur/trice (3)

14.25 \$/heure
Du 27 juin au 26 août 2022
(40 heures/semaine)

Embellissement: Préposé/e à l'entretien des fleurs et pelouse

14.25 \$/heure
(40 heures/semaine) (variable)

Travaux publics: Assistant/e journalier/ère

14.25 \$/heure
(40 heures/semaine) (variable)

Il est proposé par M^{me} Virginie Plumier et résolu à l'unanimité des conseillères et conseillers présents;

QUE le conseil municipal de la municipalité de Lorrainville autorise M^{me} Lynda Gauvin, directrice générale/greffière-trésorière, à engager les étudiants nécessaires pour les postes à combler, aux conditions ci-haut mentionnées.

« Adopté »

8558-04-22

Examen de l'état du rôle d'évaluation dont l'équilibration est facultative

ATTENDU QUE la municipalité de Lorrainville a reçu de la MRCT une recommandation à l'effet que le rôle d'évaluation devra être équilibré puisque de nombreux indicateurs démontrent que les valeurs au rôle ne correspondent plus au marché immobilier;

Il est proposé par M. Simon Mayer et résolu à l'unanimité des conseillères et conseillers présents;

QUE le conseil municipal de la municipalité de Lorrainville accepte l'équilibration du rôle d'évaluation pour le prochain cycle triennal 2023-2024-2025.

« Adopté »

6.11 Autorisation d'achat d'une tondeuse et d'une remorque;

Reporté à une séance ultérieure

8559-04-22

Nommer les élus qui assisteront au congrès de la FQM de septembre 2022

ATTENDU QUE le congrès annuel de la FQM se tiendra au Palais des congrès de Montréal, les 22, 23 et 24 septembre 2022;

ATTENDU QUE le conseil municipal de la municipalité de Lorrainville est conscient que la participation à ces activités est très bénéfique et enrichissante par les sujets abordés et permet de créer des liens avec d'autres élus;

Il est proposé par M. Gabriel Girard et résolu à l'unanimité des conseillères et conseillers présents;



No de résolution
ou annotation



MUNICIPALITÉ DE LORRAINVILLE
2, rue St-Jean-Baptiste Est, C.P. 218
Lorrainville (Québec) J0Z 2R0
Tél. : 819 625-2167 / Fax : 819 625-2380
lorrainville@lorrainville.ca
www.lorrainville.ca

QUE le conseil municipal de la municipalité de Lorrainville autorise M. Simon Gélinas, maire et M^{me} Aline Beauregard, conseillère n^o 1 à participer au congrès et de défrayer les coûts pour l'inscription, les frais de déplacement et d'hébergement;

QUE le conseil municipal de la municipalité de Lorrainville nomme deux substituts en cas d'absence des élus désignés, soit M^{me} Nathalie Goulet et M. Simon Mayer.

« Adopté »

8560-04-22

Système d'alerte de masse

ATTENDU QUE le Règlement sur les procédures d'alertes et de mobilisation et les moyens de secours minimaux pour protéger la sécurité des personnes et des biens en cas de sinistre (chapitre S-2.3, r.3) oblige les municipalités à implanter un système d'alerte et de mobilisation;

ATTENDU QUE le conseil municipal de la municipalité de Lorrainville a reçu l'analyse détaillée de plusieurs systèmes d'alerte dont il a pris connaissance en comité plénier;

Il est proposé par M^{me} Cindy Paquin et résolu à l'unanimité des conseillères et conseillers présents;

QUE le conseil municipal de la municipalité de Lorrainville accepte la proposition d'Alertes municipales d'ADN Communication au coût annuel de 419,40 \$ et de 1 495 \$ pour la configuration initiale.

« Adopté »

8561-04-22

Prendre acte du rapport de la présidente d'élection

ATTENDU QU'un avis d'élection partielle pour le poste de conseiller n^o 6 a été donné lors de la séance du 18 janvier 2022;

ATTENDU QUE la *Loi sur les élections et référendums* (LER), article 578, demande à la présidente d'élection de faire un rapport des élections au conseil municipal;

- La période de mise en candidature pour combler le poste de conseiller n^o 6 a eu lieu du 11 au 25 mars 2022;
- Une seule candidature a été reçue pendant cette période;
- M. Gabriel Girard a donc été proclamé élu au poste de conseiller n^o 6;

Il est proposé par M. Simon Mayer et résolu à l'unanimité des conseillères et conseillers présents;

QUE le conseil municipal de la municipalité de Lorrainville prenne acte du rapport sur l'élection partielle prévue le 1^{er} mai 2022, présenté par la présidente d'élection, M^{me} Lynda Gauvin.

« Adopté »



No de résolution
ou annotation

8562-04-22



MUNICIPALITÉ DE LORRAINVILLE
2, rue St-Jean-Baptiste Est, C.P. 218
Lorrainville (Québec) J0Z 2R0
Tél. : 819 625-2167 / Fax : 819 625-2380
lorrainville@lorrainville.ca
www.lorrainville.ca

Modification de la politique des conditions de travail

ATTENDU QUE le conseil municipal de la municipalité de Lorrainville a adopté la « Politique des conditions de travail des cadres et du personnel de la municipalité de Lorrainville » du 1^{er} juin 2021 au 31 mai 2025 le 8 juin 2021;

ATTENDU QUE le conseil municipal de la municipalité de Lorrainville désire modifier certaines parties de la politique à la demande des employés;

ATTENDU QUE le conseil municipal de la municipalité de Lorrainville accepte de retirer les annexes pour fin de confidentialité;

ATTENDU QUE le conseil municipal de la municipalité de Lorrainville remettra à chaque employé les annexes se rattachant à ses fonctions;

ATTENDU QUE le conseil municipal de la municipalité de Lorrainville a pris connaissance en comité plénier des changements apportés à la politique des conditions de travail des cadres et du personnel de la municipalité de Lorrainville;

Il est proposé par M^{me} Virginie Plumier et résolu à l'unanimité des conseillères et conseillers présents;

QUE le conseil municipal de la municipalité de Lorrainville adopte la « Politique des conditions de travail des cadres et du personnel de la municipalité de Lorrainville du 12 avril 2022 au 31 mai 2025, tel que présenté;

QUE le conseil municipal de la municipalité de Lorrainville autorise M^{me} Aline Beauregard, mairesse suppléante et M^{me} Lynda Gauvin, directrice générale/greffière-trésorière, à signer cette politique.

« Adopté »

8563-04-22

Activités pour la semaine québécoise des familles

ATTENDU QUE la 27^e édition de la Semaine québécoise des familles se déroulera du 9 au 15 mai 2022 sous le thème « Engagés pour les familles »;

ATTENDU QUE le comité de la famille souhaite souligner l'évènement, les activités se dérouleront le 14 mai 2022. Le comité propose d'organiser une activité sous la forme d'un « Recherche et trouve » dans la forêt derrière la Ribouldingue. Il y aura également un après-midi de jeux de société au Centre Richelieu.

Il est proposé par M^{me} Cindy Paquin et résolu à l'unanimité des conseillères et conseillers présents;

QUE le conseil municipal de la municipalité de Lorrainville accepte la programmation proposée par le comité de la famille et accorde un montant de 300 \$ pour les dépenses encourues.

« Adopté »

3622



No de résolution
ou annotation



MUNICIPALITÉ DE LORRAINVILLE
2, rue St-Jean-Baptiste Est, C.P. 218
Lorrainville (Québec) J0Z 2R0
Tél. : 819 625-2167 / Fax : 819 625-2380
lorrainville@lorrainville.ca
www.lorrainville.ca

8564-04-22

Dépôt de l'audit de conformité concernant la transmission des rapports financiers

ATTENDU QUE la municipalité de Lorrainville a fait l'objet d'un audit par la Commission municipale du Québec sur la transmission des rapports financiers;

ATTENDU QU'à la séance ordinaire du conseil municipal suivant le dépôt du rapport de la Commission municipale du Québec, la directrice générale/greffière-trésorière doit faire le dépôt au conseil municipal et envoyer la résolution à la Commission municipale du Québec;

ATTENDU QU'aucune irrégularité n'a été constatée pour les cinq exercices financiers audités;

Il est proposé par M^{me} Nathalie Goulet et résolu à l'unanimité des conseillères et conseillers présents;

QUE le conseil municipal de la municipalité de Lorrainville prend acte du dépôt par la directrice générale/greffière-trésorière du rapport d'audit portant sur la transmission des rapports financiers.

« Adopté »

8565-04-22

Autorisation de la mise en place d'un jardin pédagogique pour les enfants

ATTENDU QUE le conseil municipal de la municipalité de Lorrainville a reçu une demande de la part du comité environnement et des saines habitudes de vie pour un projet de construction de deux boîtes à jardinage dédié aux enfants;

ATTENDU QUE le projet nécessite l'achat de matériel de construction, de la terre, de l'engrais, des graines et semis. Les bénévoles se chargeraient de la construction des boîtes à jardinage, les boîtes seraient installées et serviraient pour le camp de jour;

ATTENDU QU'en plus d'être une activité d'initiation et de sensibilisation pour les enfants, ce projet favorise de saines habitudes de vie, car il fait bouger les jardiniers en herbe et les incite à manger les récoltes. Ce projet permettra aux participants d'avoir un sentiment d'appartenance et de fierté.

Il est proposé par M^{me} Virginie Plumier et résolu à l'unanimité des conseillères et conseillers présents;

QUE le conseil municipal de la municipalité de Lorrainville accepte la mise en place d'un jardin pédagogique pour les enfants;

QUE le conseil municipal de la municipalité de Lorrainville accorde un budget de 1 000 \$ et que des factures devront être fournies afin de justifier les achats.

« Adopté »



No de résolution
ou annotation

8566-04-22



MUNICIPALITÉ DE LORRAINVILLE
2, rue St-Jean-Baptiste Est, C.P. 218
Lorrainville (Québec) J0Z 2R0
Tél. : 819 625-2167 / Fax : 819 625-2380
lorrainville@lorrainville.ca
www.lorrainville.ca

Dépôt de l'audit de conformité concernant l'adoption du programme triennal d'immobilisations

ATTENDU QUE la municipalité de Lorrainville a fait l'objet d'un audit par la Commission municipale du Québec sur l'adoption du programme triennal d'immobilisations;

ATTENDU QU'à la séance ordinaire du conseil municipal suivant le dépôt du rapport de la Commission municipale du Québec, la directrice générale/greffière-trésorière doit faire le dépôt au conseil municipal et envoyer la résolution à la Commission municipale du Québec;

ATTENDU QU'un des cinq critères n'a pas été respecté, celui qui disait que les délibérations du conseil municipal au cours de la séance d'adoption du PTI portent exclusivement sur celui-ci ou sur le budget;

ATTENDU QUE l'irrégularité mineure soulevée dans le cadre de l'audit, la directrice générale/greffière-trésorière a établi un plan d'action visant à ce que la municipalité se conforme à l'encadrement légal applicable;

Il est proposé par M. Simon Mayer et résolu à l'unanimité des conseillères et conseillers présents;

QUE le conseil municipal de la municipalité de Lorrainville prend acte du dépôt par la directrice générale/greffière-trésorière du rapport d'audit portant sur l'adoption du programme triennal d'immobilisations.

« Adopté »

8567-04-22

Dépôt de l'audit de conformité concernant l'adoption du budget

ATTENDU QUE la municipalité de Lorrainville a fait l'objet d'un audit par la Commission municipale du Québec sur l'adoption du budget;

ATTENDU QU'à la séance ordinaire du conseil municipal suivant le dépôt du rapport de la Commission municipale du Québec, la directrice générale/greffière-trésorière doit faire le dépôt au conseil municipal et envoyer la résolution à la Commission municipale du Québec;

ATTENDU QU'un des cinq critères n'a pas été respecté, celui qui disait que les délibérations du conseil municipal au cours de la séance d'adoption du budget portent exclusivement sur celui-ci ou sur le programme triennal d'immobilisations;

ATTENDU QUE l'irrégularité mineure soulevée dans le cadre de l'audit, la directrice générale/greffière-trésorière a établi un plan d'action visant à ce que la municipalité se conforme à l'encadrement légal applicable;

Il est proposé par M. Gabriel Girard et résolu à l'unanimité des conseillères et conseillers présents;

QUE le conseil municipal de la municipalité de Lorrainville prend acte du dépôt par la directrice générale/greffière-trésorière du rapport d'audit portant sur l'adoption du budget.

« Adopté »

3624



No de résolution
ou annotation



MUNICIPALITÉ DE LORRAINVILLE
2, rue St-Jean-Baptiste Est, C.P. 218
Lorrainville (Québec) J0Z 2R0
Tél. : 819 625-2167 / Fax : 819 625-2380
lorrainville@lorrainville.ca
www.lorrainville.ca

Deuxième période de questions (15 minutes)

Il y a 5 personnes dans l'assistance, les sujets aux questions posées sont :

- Entretien des chemins;
- Taxes de poubelle;
- Système de masse;
- Patinoire.

La période de questions commence à 21 h 02 pour se terminer à 21 h 18.

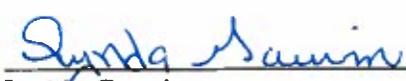
8568-04-22

Levée d'assemblée

Il est proposé par M. Simon Mayer et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers présents;

QUE l'assemblée soit levée. Il est 21 h 19.

« Adopté »

	
Aline Beauregard Mairesse suppléante	Lynda Gauvin Directrice générale/greffière-trésorière

« Je, Aline Beauregard, mairesse suppléante, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142(2) du Code municipal. »



No de résolution
ou annotation



MUNICIPALITÉ DE LORRAINVILLE

2, rue St-Jean-Baptiste Est, C.P. 218

Lorrainville (Québec) J0Z 2R0

Tél. : 819 625-2167 / Fax : 819 625-2380

lorrainville@lorrainville.ca

www.lorrainville.ca

